CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 4ème répartition 2019;

- 2) Soutien de la Vie Associative Investissement 2ème répartition 2019.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant de 409 400 € et d'investissement pour un montant de 60 490 € aux associations, telles que figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les associations dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;
- d'approuver les mouvements des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité Monsieur DI NOCERA ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée